

**DÉCISION DU CONSEIL****du 29 avril 2004****portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle représentant la République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie**

(2004/C 116/04)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil du 10 février 1975 portant création d'un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle et notamment son article 4 <sup>(1)</sup>,

vu les listes des candidatures présentées au Conseil par les gouvernements de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie pour leur représentants ainsi que par la Commission pour les représentants des travailleurs et des employeurs,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 6 mars 2003 <sup>(2)</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour la période allant du 6 mars 2003 jusqu'au 5 mars 2006.
- (2) Il y a lieu de nommer les membres titulaires et suppléants des nouveaux États membres du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période expirant le 5 mars 2006,

DÉCIDE:

*Article unique*Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2004 jusqu'au 5 mars 2006:**I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT**

Pays	Titulaires
République tchèque	M. Miroslav KOSTKA
Estonie	M. Kalle TOOM
Chypre	M. Michael PHYSENTZIDES
Lettonie	M. Gunars KRUSTS
Lituanie	M. Romualdas PUSVASKIS
Hongrie	M. János JAKAB
Malte	M. Charles MIZZI
Pologne	M. Krzysztof KAFEL
Slovénie	M. Gorazd JENKO
Slovaquie	M. Juraj VANTUCH

<sup>(1)</sup> JO L 39 du 13.2.1975, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1655/2003 (JO L 245 du 29.9.2003, p. 41).

<sup>(2)</sup> JO C 64 du 18.3.2003, p. 4.

**II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS**

Pays	Titulaires
République tchèque	M. Radovan LANGER
Estonie	M <sup>me</sup> Kaja TOOMSALU
Chypre	M. Nicos NICOLAOU
Lettonie	M <sup>me</sup> Beata JAKUBOVA
Lituanie	M <sup>me</sup> Regina BARTIENE
Hongrie	M <sup>me</sup> Gabriella LIPKA BASKI
Malte	M. Anthony MICALLEF DEBONO
Pologne	M. Bogdan OLSZEWSKI
Slovénie	M <sup>me</sup> Metka ROKSANDIC
Slovaquie	M. Dusan HARVAN

**III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS**

Pays	Titulaires
République tchèque	M <sup>me</sup> Denisa NEUWIRTHOVÁ
Estonie	M. Tarmo KRIIS
Chypre	M. Leonidas PASCHALIDES
Lettonie	M <sup>me</sup> Ieva JAUNZEME
Lituanie	M <sup>me</sup> Laura SIRVYDIENE
Hongrie	M. Peter KOVACS
Malte	M. Emmanuel SAÏD
Pologne	M. Jozef JACEK HORDEJUK
Slovénie	M. Janez DEKLEVA
Slovaquie	M. Daniel HRDINA

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2004.

*Par le Conseil*  
*Le président*  
M. McDOWELL